



STATISTIQUES D'ACCUEIL 2011

REGARDS SUR 10 ANS DE PAUVRETÉ

DOSSIER DE PRESSE



INTRODUCTION	6
I. ÉVOLUTION DE 10 ANS DE PAUVRETÉ	6
1. Une précarité qui s'installe durablement	7
2. 68 % des ménages rencontrés sont en situation de très grande pauvreté	7
3. La pauvreté féminine augmente et change de visage	8
4. De plus en plus d'étrangers en situations de pauvreté	8
5. Une « privatisation » de l'accompagnement des personnes en situation de précarité	9
6. Une forte hausse de la proportion des personnes au chômage	10
7. 16 % des ménages ne disposent d'aucunes ressources	11
8. Une baisse des anomalies ou des délais de versement	11
II. LES FAMILLES FACE À LA PAUVRETÉ	
1. 58 % des familles rencontrées sont monoparentales	12
2. Plus de la moitié des enfants en situation de pauvreté vivent avec un seul de leur parent	13
3. Depuis la crise, davantage de couples avec enfants parmi les ménages rencontrés	14
4. Les ressources face aux dépenses, l'équation impossible	14
5. Le logement, principale dépense contrainte des ménages	15
6. 60 % des ménages ont des impayés	16
7. Augmentation des impayés liés aux dépenses énergétiques	16
8. Le recours au travail informel augmente	16



CHRISTOPHE HARQUEL / S.C.



ÉDITO

La situation de la pauvreté en France depuis 10 ans a changé de nature sans pour autant avoir diminué, malgré les objectifs fixés régulièrement par chacun des gouvernements. Le Secours Catholique publie chaque année son rapport centré sur les situations des familles les plus en difficulté. Cette année, à partir des données de 2011, il porte un regard sur les 10 années écoulées, à la lumière de ses propres rapports. L'examen de l'évolution des situations rencontrées sur cette période permet de mettre l'accent sur trois données fondamentales.

Les familles les plus pauvres s'installent durablement dans la pauvreté. C'est ce que nous appelons l'accroissement de l'intensité de la pauvreté. Ceci apparaît comme la donnée la plus caractéristique de cette période et se confirme d'année en année. L'évolution, constatée par le gouvernement, du taux et donc du nombre de personnes en dessous du seuil de pauvreté, ne retrace que partiellement cette évolution, même si elle constitue une indication importante. Après être resté stable pendant plusieurs années, le taux de personnes en dessous du seuil de pauvreté est passé au cours des deux dernières années de 12,9% à 14,1% de la population. Mais, pour les accueils du Secours Catholique, la situation n'a guère changé car les deux tiers des personnes reçues sont très en dessous de ce seuil et y demeurent durablement. Les derniers chiffres publiés par l'INSEE concernant la grande pauvreté confirment hélas les observations faites dans les 2 370 lieux d'accueil du Secours Catholique. S'il n'y a pas explosion de la pauvreté au sens statistique, il y a cependant une hausse continue sur les trois dernières années alors que nous avons connu un répit avant 2008.

La pauvreté féminine augmente à tout âge de la vie et touche plus particulièrement les femmes en situation de famille monoparentale, au détriment le plus souvent des enfants. Là encore c'est une tendance lourde et continue.

Le travail ne protège plus de la grande pauvreté car il devient de plus en plus précaire ou aléatoire. Les personnes reçues par le Secours Catholique, qui constituent un échantillon particulièrement représentatif des personnes en difficultés, ont de plus en plus de mal à trouver des emplois qu'ils peuvent occuper durablement. Cette précarité du travail touche de personnes ayant pourtant un lien avec l'emploi, mais en sont pour le moment privé. Cela se traduit très concrètement par l'augmentation du nombre de chômeurs parmi les personnes accueillies. Parmi les personnes qui occupent un emploi (20% des personnes accueillies), nous constatons que beaucoup d'entre elles n'ont pas un revenu suffisant pour subvenir à leurs besoins. Comme les 80% qui ne disposent que des minima sociaux, elles ont recours à l'aide alimentaire ou

LE SECOURS CATHOLIQUE NE PEUT ACCEPTER QUE, SUR 10 ANS, LES INÉGALITÉS DE REVENUS ET DONC DE NIVEAU DE VIE SE SOIT ACCRUES [...]

aux boutiques solidaires de vêtements. Il s'agit pour elles de trouver tous les moyens d'éviter des dépenses, puisque le budget disponible ne suffit déjà pas à faire face aux dépenses incompressibles (énergie, logement, transports) dont les coûts ont

explosé au cours de ces 10 ans. Nous notons par ailleurs l'augmentation rapide du poste de ressources « autres » ; il est clair qu'une part des revenus échappe à toute fiscalité.

Ce regard sur la grande pauvreté et les évolutions enregistrées nous amène à faire quatre propositions essentielles :

1. l'accompagnement des personnes en difficultés doit être une priorité dans les lieux d'accueil publics (missions locales, pôle emploi) et dans les missions des travailleurs sociaux, pour mieux appréhender la multiplicité des problèmes posés aux personnes. Les associations n'ont pas vocation à remplacer la puissance publique mais à intervenir dans les situations les plus délicates, agir sur les causes de pauvreté et renforcer la cohésion sociale.
2. Il faut revaloriser les minima sociaux qui ont pris beaucoup de retard par rapport aux besoins essentiels des familles et personnes pauvres. Ce retard explique largement le durcissement de la pauvreté.
3. Les aides aux familles doivent être mieux ciblées pour tenir compte des situations réelles. De même, une réduction des charges fixes qui pèsent sur les ménages les plus modestes s'impose (plafonnement des loyers, bouclier énergétique, réduction des coûts de transport)
4. Le droit du travail doit être reconnu pour les demandeurs d'asile. La durée de validité des cartes de séjour doit être rallongée, et les taxes exigées fortement réduites pour permettre aux personnes d'origine étrangère d'accéder plus facilement à des emplois.

Le Secours Catholique ne peut accepter que, sur 10 ans, les inégalités de revenus et donc de niveau de vie se soit accrues alors que, dans notre conjoncture mondiale difficile, il faudrait au contraire faire appel à plus de solidarité pour maintenir la cohésion sociale.

François Soulage
Président national du Secours Catholique



XAVIER SCHIBEL / S.C.

Depuis dix ans, le nombre de personnes aidées par le Secours Catholique n'a que légèrement augmenté. Cela s'explique en partie par le choix fait par le Secours Catholique de renforcer l'accompagnement dans la durée des personnes rencontrées, ce qui a pour corollaire de diminuer l'aide dite « distributive ». Le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire a fortement augmenté au cours de cette décennie. Les centres communaux d'action sociale, mais aussi d'autres associations répondent à cette demande.

L'accompagnement proposé par le Secours Catholique aux personnes rencontrées est une approche qualitative, qui vise à établir une relation de confiance, dans la durée, avec les personnes accueillies.

Cette démarche a pour objectifs de promouvoir l'autonomie des personnes rencontrées, leur estime de soi et leur capacité à recréer des liens sociaux. Elle impose naturellement de respecter le rythme d'évolution de la personne soutenue. Une telle approche est très largement sollicitée par les personnes accompagnées. Elle s'appuie, dès les premières rencontres, sur un accompagnement dans les démarches permettant à la personne d'accéder à toutes les aides auxquelles elle peut prétendre du fait de son statut ou de sa situation.



INTRODUCTION

Comme chaque année, le Secours Catholique publie une étude qui permet d'observer et de rendre compte de l'évolution des différentes formes de pauvreté qu'il rencontre.

Cette année nous avons choisi de porter un regard sur dix ans d'actions auprès des personnes rencontrées dans nos lieux d'accueil.

Dans un premier temps, ce document présente une série de constats d'ordre général : niveau de vie des personnes rencontrées, évolution de leur situation, visages de la pauvreté féminine. Dans la seconde partie nous mettons l'accent sur la situation des familles.

PARTIE 1. ÉVOLUTION DE 10 ANS DE PAUVRETÉ

[1] Par définition le seuil de pauvreté est égal à 60 % du niveau de vie médian (964 euros INSEE 2010).

On peut calculer aussi un seuil de pauvreté à 40% qui permet de déterminer la grande pauvreté. Le niveau de vie médian est celui au-dessus duquel se situe une moitié de la population, l'autre se situant au-dessous.

En France, la grande pauvreté¹ touche près de 2 millions de personnes, chiffre qui a considérablement augmenté ces dix dernières années (+500 000 personnes entre 1999 et 2009). Depuis 2001, le Secours Catholique a accueilli chaque année, près d'un million de personnes vivant en dessous de ce seuil de grande pauvreté.

En 2011, cela représente près de 585 500 situations de pauvreté rencontrées, c'est-à-dire de personnes ou de familles qui sollicitent l'aide de l'association, soit au total, 1 422 000 personnes aidées dont 668 000 enfants et 754 000 adultes.

Les données statistiques du Secours-Catholique présentées ci-dessous montrent avant tout l'évolution des conditions de vie de ces personnes.

► 1.1. UNE PRÉCARITÉ QUI S'INSTALLE DURABLEMENT

Un tiers des personnes rencontrées en 2001 comme en 2011 avaient déjà fréquenté les lieux d'accueil du Secours Catholique l'année précédente.

Les personnes rencontrées sont de plus en plus nombreuses à ne pas avoir connu de changement majeur récent de leur situation. En 2011, pour 68 % des ménages rencontrés (contre 61 %, dix ans plus tôt), la situation de pauvreté n'apparaît pas comme la conséquence immédiate d'une difficulté familiale particulière. C'est donc plutôt une situation installée.

Cela est également vrai pour les étrangers : en 2001, 20 % des ménages de migrants s'étaient déjà présentés dans nos lieux d'accueil. Dix ans plus tard, la part d'étrangers déjà connus par le Secours Catholique passe à 35 %.

► 1.2. 68 % DES MÉNAGES RENCONTRÉS SONT EN SITUATION DE TRÈS GRANDE PAUVRETÉ

Par définition, les personnes qui viennent à la rencontre du Secours Catholique sont en situation de pauvreté. Si l'on se base sur la pauvreté monétaire (niveau de vie inférieur à 60% du niveau de vie médian), chaque année, depuis dix ans, 94 % des ménages rencontrés sont pauvres.

Les ménages très pauvres (dont le niveau de vie est inférieur à 40 % du niveau de vie médian) représentent, depuis dix ans, 68 % des ménages rencontrés.

TAUX DE MÉNAGES PAUVRES, AU SENS DE LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE

	2001	2010	2011
Niveau de vie inférieur au seuil à 40 %	69 %	68 %	68 %
Niveau de vie inférieur au seuil à 50 %	87 %	86 %	86 %
Pauvreté monétaire (niveau de vie inférieur au seuil à 60 %)	94 %	94 %	94 %
Ménages non pauvres, au sens de la pauvreté monétaire	6 %	6 %	6 %

Champ : ménages rencontrés par le Secours Catholique

Note de lecture : en 2001, 68 % des ménages rencontrés par le Secours Catholique disposaient d'un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté à 40 % (c'est-à-dire inférieur à 40 % du niveau de vie médian)².

Note : Au moment de la rédaction de ce rapport, le seuil de pauvreté n'est pas encore connu pour 2011. Calculé par l'Insee à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux, il est disponible dix-huit mois après la fin de l'année, car l'enquête mobilise les informations contenues dans les déclarations de revenus pour l'impôt sur le revenu. On utilise donc pour 2011 le seuil de pauvreté 2010, revalorisé de l'inflation.

1.3. LA PAUVRETÉ FÉMININE AUGMENTE ET CHANGE DE VISAGE

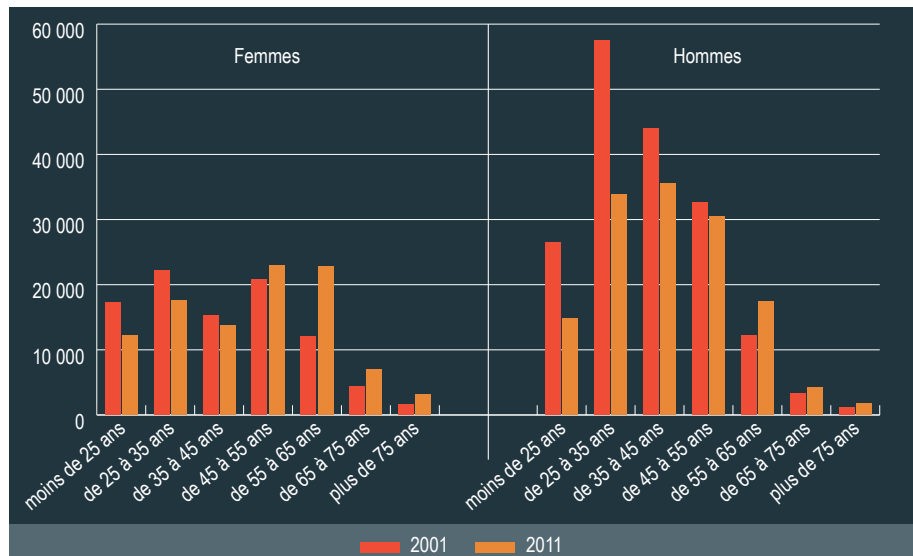
L'augmentation de la pauvreté féminine est essentiellement due à l'augmentation du nombre des familles monoparentales accueillies par l'association.

Alors qu'en 2001, le Secours Catholique rencontrait autant de femmes que d'hommes, dix ans plus tard, le nombre de femmes accueillies atteint 57 % des adultes en situation de pauvreté.

On note cependant une évolution importante sur la période concernée : le nombre de femmes seules dont l'âge est compris entre 55 et 65 ans a fortement augmenté sur dix ans.

Dans une conjoncture économique dégradée, ces femmes éloignées du marché du travail pour élever leurs enfants ont d'autant plus de mal à retrouver un emploi lorsque ceux-ci quittent le foyer.

RÉPARTITION DES HOMMES SEULS ET DES FEMMES SEULES RENCONTRÉS, SUIVANT LEUR ÂGE



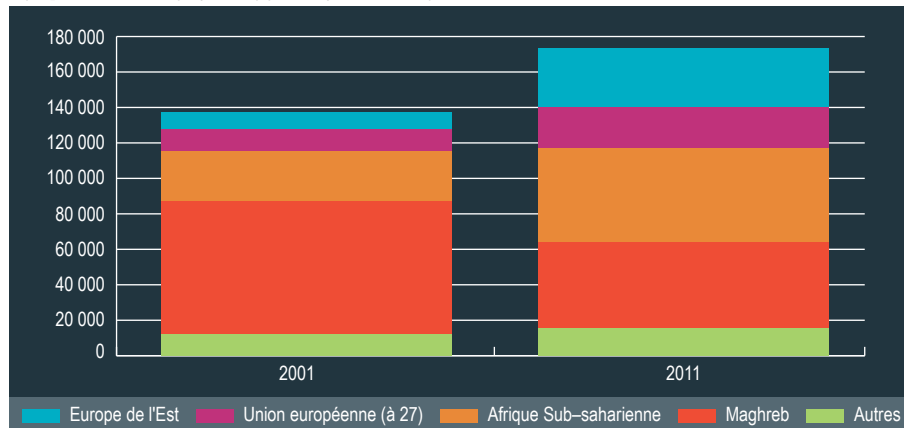
1.4. DE PLUS EN PLUS D'ÉTRANGERS EN SITUATIONS DE PAUVRETÉ

En 2011, 30% des situations de pauvreté concernent des étrangers. Dix ans plus tôt, leur part était de 23%.

En dix ans, le profil de ces étrangers a changé : le Secours Catholique rencontre aujourd'hui davantage de femmes, de familles et moins d'hommes seuls.

L'origine de ces étrangers a également beaucoup évolué : contrairement aux idées reçues, la part des Maghrébins est passée de 54 à 27 % des étrangers rencontrés. A l'inverse, nous rencontrons davantage de personnes migrantes d'Afrique sub-saharienne et d'Europe de l'Est.

NOMBRE DE MÉNAGES RENCONTRÉS PAR NATIONALITÉ



Les étrangers que nous rencontrons sont souvent présents depuis longtemps, sur le territoire français. En 2011, ils sont 42 % à vivre en France depuis plus de cinq ans, alors qu'en 2002 ils n'étaient que 18 %. Cela montre que leurs conditions de vie se sont dégradées, dans la mesure où 5 ans après leur arrivée sur le territoire, ils ont encore besoin d'avoir recours à l'aide d'une association.

Les personnes sans papiers ne représentent en 2011 qu'une faible part des étrangers rencontrés (6 %).

► 1.5. UNE « PRIVATISATION » DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

Les ménages accueillis par le Secours Catholique peuvent venir de leur propre initiative ou être adressés par les services sociaux ou d'autres organismes.

Sur les dix dernières années, l'accroissement du nombre de personnes rencontrées qui sont adressées par les services sociaux est notable : 42 % en 2001 contre 50 % en 2011.

PROPORTION DES SITUATIONS SUIVANT QU'ELLES SONT DÉJÀ CONNUES OU NON

		2001	2010	2011
Situation déjà connue		34 %	35 %	34 %
Nouveau contact	Initiative individuelle	20 %	13 %	12 %
	Services sociaux	42 %	48 %	50 %
	Autre (autre équipe ou service du Secours Catholique, organisme privé)	4 %	4 %	4 %
	Total des nouveaux contacts	66 %	65 %	66 %

Champ : ménages rencontrés par le Secours Catholique

Note de lecture : en 2001, 34 % des situations rencontrées par le Secours Catholique étaient déjà connues par l'équipe, 20 % étaient des personnes qui venaient pour la première fois de leur propre initiative, 42 % venaient pour la première fois à l'initiative des services sociaux et 4 % venaient pour la première fois sur les conseils d'une autre équipe du Secours Catholique ou d'organismes privés.

Si l'on isole, en 2011, le nombre de ménages ayant rencontré le Secours Catholique pour la première fois, la part des personnes adressées par les services sociaux passe alors à 75 %.

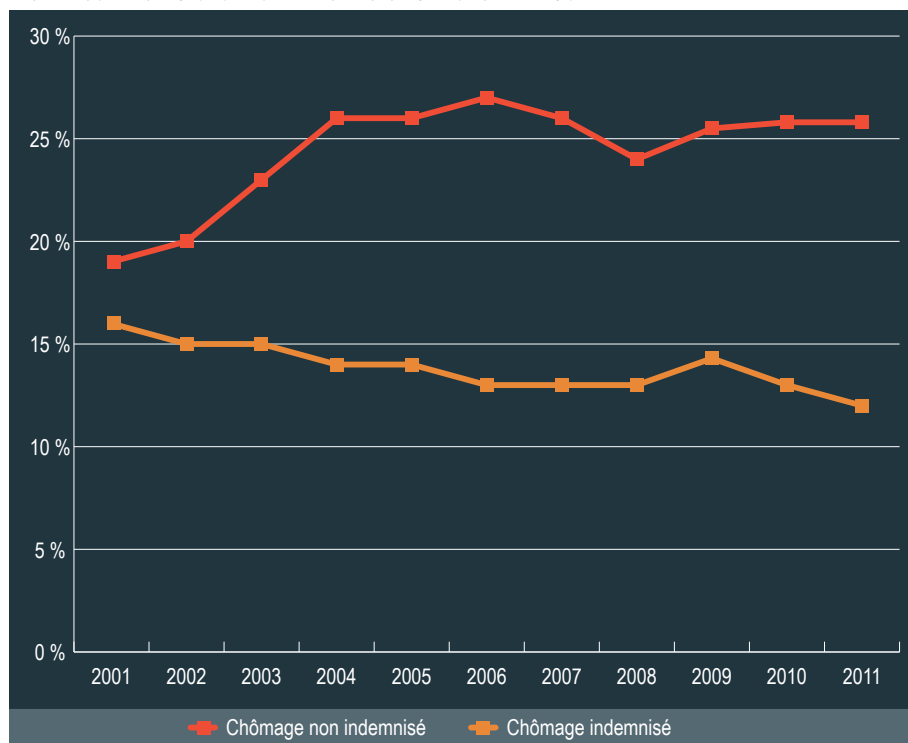
Cette proportion, très importante, renvoie à l'insuffisance des aides légales, qui conduit les travailleurs sociaux à diriger les personnes en difficulté vers une aide associative.

► 1.6. UNE FORTE HAUSSE DE LA PROPORTION DE PERSONNES AU CHÔMAGE

Le taux de chômage des personnes rencontrées est beaucoup plus élevé que dans le reste de la population : il est passé de 58 % en 2001 à 66 % en 2011 alors que pour l'ensemble de la population, il est de 7,6 % fin 2001 et de 9,3 % fin 2011. Le meilleur rempart contre la pauvreté reste l'accès à l'emploi.

En 2011, 25% des adultes rencontrés sont des chômeurs non indemnisés. Dix ans plus tôt, ils représentaient 18 % des adultes.

LES PERSONNES AU CHÔMAGE DANS LES SITUATIONS DE PAUVRETÉ



Note de lecture : en 2001, dans 16 % des situations de pauvreté rencontrées par le Secours Catholique, la personne de référence était au chômage indemnisé et dans 18 % des situations de pauvreté rencontrées, la personne de référence était au chômage sans indemnités.

► 1.7. 16 % DES MÉNAGES NE DISPOSENT D'AUCUNES RESSOURCES

Les minima sociaux permettent de garantir un niveau de revenu minimal pour les ménages, mais certains publics ne sont pas éligibles au RSA :

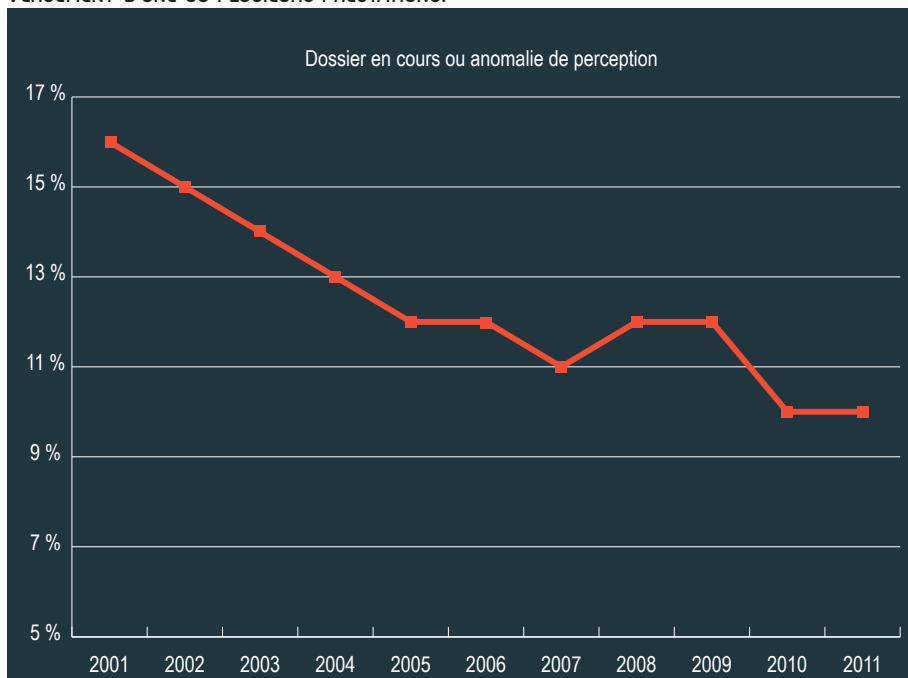
- les jeunes de moins de 25 ans qui n'ont pas de charges de famille ;
- les étrangers en situation irrégulière, en attente de statut ou en situation régulière depuis moins de cinq ans.

► 1.8. UNE BAISSÉ DES ANOMALIES OU DES DÉLAIS DE VERSEMENT

Une des causes de l'absence de prestations reçues par les ménages peut être une anomalie ou un délai dans le versement. Ces anomalies ont fortement diminué en dix ans.

Ce phénomène peut avoir deux causes. La première, positive, est l'effort des administrations en charge du versement des prestations. Mais cette diminution peut aussi s'expliquer par la stabilisation des situations de pauvreté. En effet, moins il existe de changements de situations nécessitant un réexamen des droits, moins le risque d'anomalies ou de délais de versement existe.

PART DES SITUATIONS DE PAUVRETÉ CONNAISSANT UNE ANOMALIE OU UN DÉLAI DANS LE VERSEMENT D'UNE OU PLUSIEURS PRESTATIONS.



Note de lecture : En 2001, 16% des ménages rencontrés par le Secours Catholique déclaraient un dossier en cours ou une anomalie pour au moins une de leurs sources de revenus

Champ : ménages rencontrés par le Secours Catholique



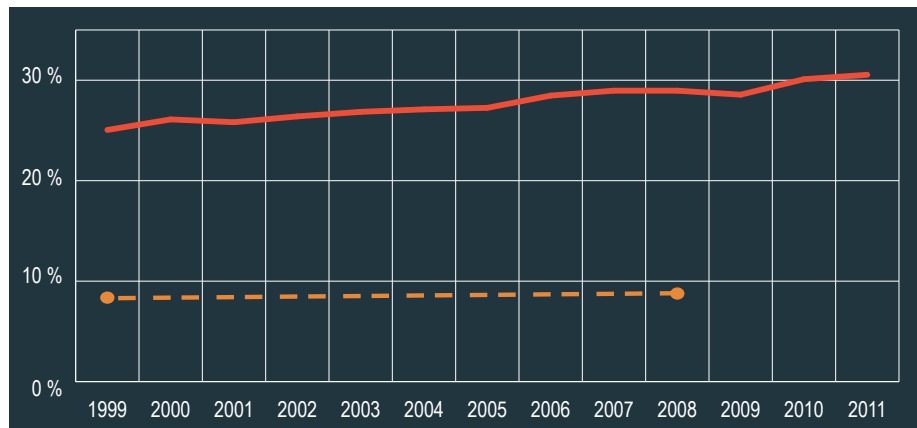
XAVIER SCHWIBEL / S.C.

PARTIE 2. LES FAMILLES FACE À LA PAUVRETÉ

Le constat est sans appel, la situation des familles que nous rencontrons s'est considérablement dégradée ces dix dernières années. De plus en plus de familles font appel au Secours Catholique. Entre 2001 et 2011 on note une augmentation de + 6 points du nombre de familles. La crise économique s'est traduite par une précarisation des couples avec enfants, mais surtout par une hausse des familles monoparentales durablement ancrées dans la pauvreté.

► 2.1. 58 % DES FAMILLES RENCONTRÉES SONT MONOPARENTALES

ÉVOLUTION DE LA PART DES FAMILLES MONOPARENTALES SUR L'ENSEMBLE DES SITUATIONS RENCONTRÉES



Les autres personnes rencontrées sont : personnes seules, couples, et couples avec enfants.

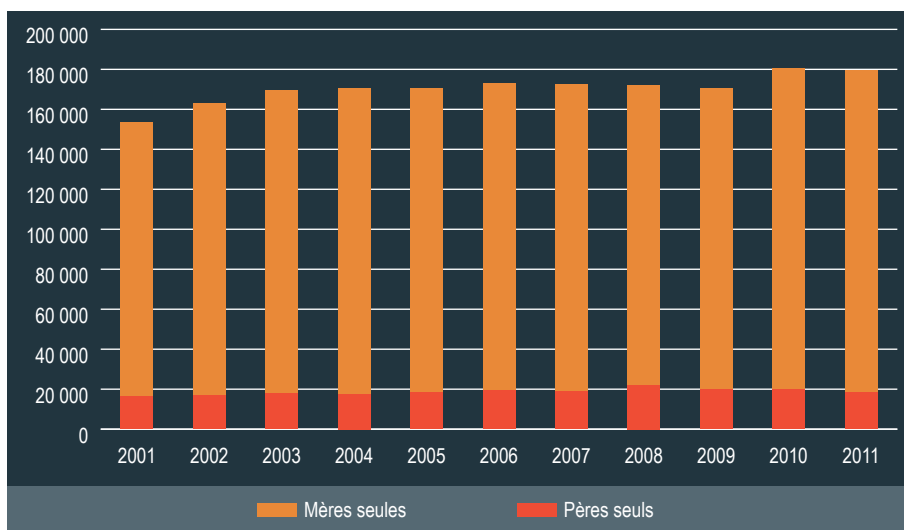
Les familles monoparentales accueillies par nos équipes représentent 30 % des personnes rencontrées en 2011. Leur nombre est trois fois plus élevé que dans l'ensemble de la population française où elles représentent environ 9 % des ménages.

Cette hausse, beaucoup plus rapide dans les lieux d'accueil du Secours Catholique, confirme qu'il est de plus en plus difficile d'élever seul un enfant. Si l'on compte 20 000 pères seuls avec un ou plusieurs enfants dans nos lieux d'accueil, les femmes restent malgré tout majoritaires : 160 000 d'entre elles sont des « chefs de familles monoparentales ».

2.2. PLUS DE LA MOITIÉ DES ENFANTS EN SITUATION DE PAUVRETÉ VIVENT AVEC UN SEUL DE LEUR PARENT

En 2001, 49 % des enfants rencontrés par le Secours Catholique vivaient au sein d'une famille monoparentale contre 52 % en 2011.

NOMBRE DE FAMILLES MONOPARENTALES ACCUEILLIES CHAQUE ANNÉE



Ces familles monoparentales, en situation précaire, subissent une pauvreté lourde et durable. Elles cumulent insuffisance de revenu et isolement affectif. Ce sont majoritairement des femmes, particulièrement vulnérables. Un grand nombre d'entre elles sont dans l'obligation vitale d'accepter des emplois à temps partiel subi, à faible rémunération et à horaires décalés, peu compatibles avec leurs responsabilités de mères de famille.

Selon l'Insee, le taux de pauvreté monétaire des familles monoparentales a augmenté de 4 points entre 2001 et 2010 alors qu'il a augmenté de moins d'1 point pour l'ensemble de la population française.

2.3. DEPUIS LA CRISE, DAVANTAGE DE COUPLES AVEC ENFANTS PARMIS LES MÉNAGES RENCONTRÉS

À partir de 2008, la crise et ses conséquences économiques se sont traduites par une précarisation d'un certain nombre de familles. Nous observons donc une hausse des couples avec enfants dans les situations de pauvreté. En 2011, 53 % des ménages rencontrés sont des familles, contre 47 % en 2001. Une augmentation qui s'explique également par l'arrivée des couples avec enfants venus d'Europe de l'Est. La faiblesse des revenus représente la principale source de pauvreté, qu'il s'agisse de couples ou de familles monoparentales.

2.4. LES RESSOURCES FACE AUX DÉPENSES, L'ÉQUATION IMPOSSIBLE

Le niveau de revenu influe directement et fortement sur le budget des ménages. Les frais incompressibles liés, entre autres, au logement, à l'alimentation et à l'énergie représentent, pour les personnes en situation de précarité, une part très élevée, voire la totalité ou plus de leurs revenus.

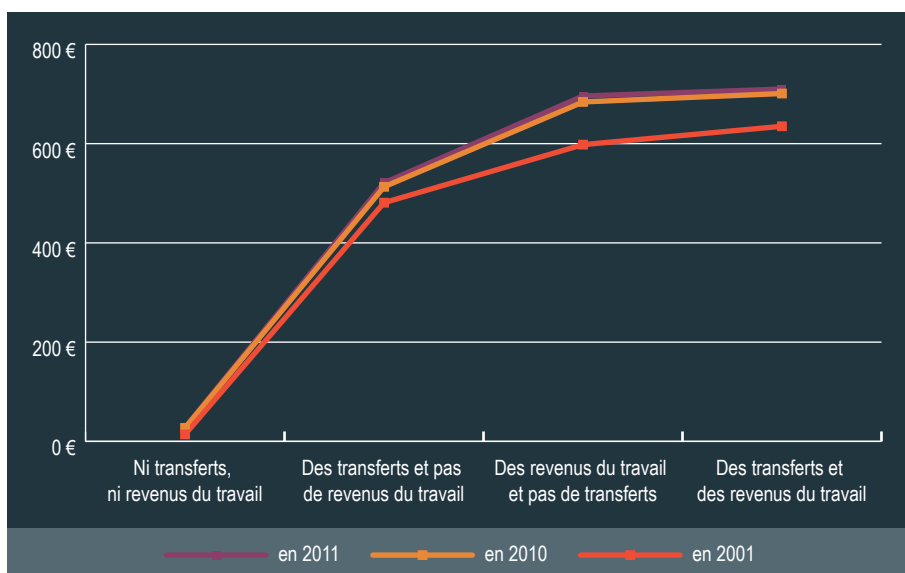
En moyenne, les ménages en situation de pauvreté disposent de 500 euros par mois et par unité de consommation² pour vivre en 2011, ce qui correspond à une augmentation de 67 euros en dix ans³, soit 15 % en tenant compte de l'inflation. La hausse est deux fois moindre pour les ménages ne percevant pas de revenus du travail.

Ceci renvoie à l'indexation des prestations sociales sur l'inflation qui évolue en général moins vite que les salaires. En effet, depuis 10 ans le RSA (RMI) a « décroché » par rapport au SMIC

ÉVOLUTION DU NIVEAU DE VIE MENSUEL MOYEN ENTRE 2001 ET 2011

[2] Le revenu par unité de consommation (UC) ou par « équivalent adulte » est calculé de la façon suivante : dans un ménage, le premier adulte compte pour 1 UC, les autres adultes et les enfants de 14 ans ou plus comptent pour 0,5 UC chacun et les enfants de moins de 14 ans comptent pour 0,3 UC chacun. On divise le revenu du ménage par la somme de ces UC. Cette échelle d'équivalence est utilisée par l'ensemble des pays européens.

[3] En raisonnant en Euros constants



Les ménages en situation de pauvreté ont subi très fortement les hausses des prix des loyers et de l'énergie. Ces hausses sont largement supérieures à l'évolution de leurs revenus entre 2001 et 2011. On peut donc dire que les ménages les plus pauvres ont subi une inflation plus importante que le reste de la population et que leur situation, déjà précaire, n'a fait que se dégrader.

Les étrangers sont en situation plus précaire encore : ils disposent en moyenne de 285 euros par mois et par unité de consommation pour vivre et en dix ans, leur niveau de vie n'a augmenté que de 35 euros⁴.

► 2.5. LE LOGEMENT, PRINCIPALE DÉPENSE CONTRAINTE DES MÉNAGES

La part des dépenses consacrées au logement dans le budget des ménages augmente. C'est le poste le plus critique. Il regroupe le loyer et les charges (eau, gaz, électricité, assurance logement). Malgré des ressources faibles, mais dans l'ensemble régulières, les dépenses liées aux postes majeurs – logement, énergie – pèsent de plus en plus lourd sur le budget des familles.

ÉVOLUTION DES LOYERS, APRÈS DÉDUCTION DES AIDES AUX LOGEMENTS

	Loyer moyen en 2011	Évolution 2001-2011
		En euros courants
Dans le parc HLM	184 €	+ 56 € (+ 44 %)
Dans le parc privé	231 €	+ 76 € (+ 49 %)

Champ : ménages locataires rencontrés par le Secours Catholique.

Note de lecture : en 2011, les locataires en logement HLM rencontrés par le Secours Catholique payaient un loyer de 184 € (en euros 2011), après déduction des aides au logement. Entre 2001 et 2011, ce loyer moyen a augmenté de 44%.

Dans plus de deux tiers des cas, les ménages rencontrés par le Secours Catholique sont locataires. Entre 2001 et 2011 les loyers, déduction faite des aides au logement, ont augmenté de 44% dans le parc HLM et de 49% dans le parc privé, soit respectivement 25 et 30 points de plus que l'inflation. Outre la hausse des prix des loyers, le prix de l'eau a subi une très forte augmentation : + 38 % entre 2001 et 2011, soit 19 points de plus que l'inflation. Quant au prix de l'électricité et du gaz, on note une augmentation record de +48% sur la période (2001- 2011).

[4] En euros constants

2.6. 60 % DES MÉNAGES RENCONTRÉS ONT DES IMPAYÉS

SITUATION D'IMPAYÉS AU SEIN DES MÉNAGES RENCONTRÉS

	2001	2010	2011
Existence d'impayés :	63 %	60 %	59 %
Montant médian des impayés (en euros 2011)	672 €	797 €	800 €
Ces impayés concernent :			
Loyer, mensualités d'accèsion à la propriété	40 %	39 %	39 %
Gaz, électricité, combustibles	32 %	36 %	38 %
Eau	15 %	15 %	16 %
Téléphone fixe, téléphone mobile, Internet, TV	14 %	7 %	7 %
Impôts, taxes, amendes, redevances	14 %	10 %	11 %
Mensualités de crédit (voiture, consommation)	21 %	13 %	10 %
Assurance habitation, voiture, mutuelle santé	11 %	9 %	10 %
Découvert bancaire	-	20 %	22 %
Autre	33 %	23 %	23 %

Champ : ménages rencontrés par le Secours Catholique

Note de lecture : 59 % des personnes rencontrées en 2011 ont des impayés. Parmi les personnes déclarant des problèmes d'impayé, 39 % ont des impayés liés au logement (loyer, mensualités d'accèsion à la propriété).

Environ 60 % des ménages déclarent avoir des impayés, et dans 40 % des cas, ils concernent en très grande majorité des dépenses contraintes comme le loyer.

2.7. AUGMENTATION DES IMPAYÉS LIÉS AUX DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES

L'explosion des prix de l'énergie fragilise de plus en plus les ménages que nous rencontrons. Les impayés liés aux factures de gaz et d'électricité n'ont cessé d'augmenter ces dix dernières années, passant de 32 % en 2001 à 38 % en 2011.

En revanche, les impayés liés à des mensualités de crédit à la consommation sont en forte baisse et concernent moins de 10 % des impayés en 2011 (contre 21 % en 2001). Contrairement aux idées reçues, les difficultés de ces ménages sont majoritairement liées à leurs charges fixes et non à une mauvaise gestion de leur budget.

2.8. LE RECOURS AU TRAVAIL INFORMEL AUGMENTE

Face à l'insuffisance des revenus, les ménages sont contraints d'adopter un certain nombre de stratégies de survie pour s'en sortir.

Ils sont deux fois plus nombreux qu'il y a dix ans à déclarer des ressources dites « autres », c'est-à-dire qui ne sont ni des revenus du travail, ni des prestations. Ce qui correspond *a priori*

essentiellement à du travail informel ou bien à des aides de l'entourage ou encore d'associations. Cette « débrouille » concerne aussi bien ceux qui ont des ressources en travaillant, que les autres. Signe qu'en dix ans la situation s'est véritablement dégradée.

		2001		2011	
		Au sein de l'ensemble des ménages	Au sein des ménages déclarant des ressources « autres »	Au sein de l'ensemble des ménages	Au sein des ménages déclarant des ressources « autres »
Ensemble des ménages disposant de ressources « autres »		4,6 %	100%	8,8 %	100%
Autres ressources perçues	Aucune autre ressource	1,4 %	31%	2,4 %	27%
	Transferts uniquement	2,2 %	48%	4,3 %	49%
	Revenus du travail uniquement	0,2 %	4%	0,3 %	3%
	Transferts et revenus du travail	0,8 %	17%	1,8 %	21%

Champ : ménages rencontrés par le Secours Catholique

Note de lecture : en 2011, 8,8 % des ménages disposent de ressources « autres ». Pour 27 % de ces ménages, ce sont les seules ressources déclarées.

Sources statistiques :

Sophie Buffeteau
Myriam Argoud
Bertrand Mignod
Département Enquêtes
& Analyses Statistiques

Rédaction :

Département Relations médias

Maquette & fabrication :

Département Fadip

Photos de couverture :

E. Perriot / S.C.
S. Le Clezio / S.C.
C. Hargoues / S.C.

Tirage :

3 100 exemplaires

Impression :

Napoléon Alexandre – Groupe Wagram
éditions

AVEC LE SOUTIEN DE


FONDATION
CREDIT COOPERATIF
FONDATION D'ENTREPRISE

Depuis 28 ans, la Fondation d'entreprise Crédit Coopératif a pour vocation de concourir au développement de l'économie sociale. Elle dédie son action aux personnes morales de l'économie sociale avec qui elle partage des valeurs communes de solidarité : associations, mutuelles, entreprises coopératives.

Parce que l'économie sociale est composée d'acteurs multiples et recouvre un périmètre d'action très étendu, la Fondation noue des partenariats dans de nombreux domaines : recherche et promotion de l'économie sociale, accès à la citoyenneté des personnes handicapées, nouvelles formes d'entreprendre, culture et solidarité. Elle a reçu la distinction de Grand Mécène de la Culture ainsi que le Trophée du mécénat d'entreprise pour l'environnement et le développement durable.

La Fondation Crédit Coopératif intègre depuis longtemps la lutte contre l'exclusion dans ses axes d'intervention majeurs. C'est à ce titre qu'elle est, à nouveau, le partenaire exclusif du rapport statistique sur la pauvreté du Secours Catholique. En soutenant la réalisation de cette étude, consacrée cette année à 10 ans de pauvreté (2001-2011), elle contribue à la diffusion d'un document reconnu comme une référence incontournable en matière de lutte contre l'exclusion.

LA PAUVRETÉ A TOUS LES VISAGES. L'ACTION DU SECOURS CATHOLIQUE AUSSI.



PHOTO : ELODIE PERRIOT / S.C.

 **Secours Catholique**
Réseau mondial **Caritas**



Faites un don en
scannant ce code avec

 SKIMM

www.secours-catholique.org - BP455 Paris 7



CONTACTS

Département Relations médias

Tél : 01 45 49 75 24 / 73 40

dept.relationsmedias@secours-catholique.org

www.secours-catholique.org